

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET
DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Ville de Durbuy.

AVIS.

RECOURS contre l'octroi de permis d'environnement délivré à HOUARD Olivier par le Collège communal en date du 04 octobre 2021 pour renouveler le permis d'exploiter d'un élevage de 215 bovins, 60 porcs, 30 poules, prise d'eau souterraine, boucherie.

Concerne le recours introduit par ADAM Bernard, rue du Colonel Vanderpeere 5 à 6940 Grandhan, contre la décision du Collège communal octroyant le permis d'environnement suivant :

Demandeur : HOUARD Olivier, rue Hodister 1 à 6941 Bomal

Objet du permis sollicité renouveler le permis d'exploiter pour un élevage de 215 bovins, 60 porcs, 30 poules, prise d'eau et boucherie.

Références 1^{ère} instance : VDD : PE 137.2021-DPA : Dossier 10003744-FG

Références instance de recours : Dossier 10004897-SP

L'autorité compétente pour statuer sur ce recours est le Ministre de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de Durbuy, Basse Cour 13 à 6940 Barvaux, en s'adressant à l'accueil, du 18 novembre au 08 décembre 2021 inclus, du lundi au samedi, de 09 :00 heures à 12 :00 heures sur rendez-vous préalable par courriel à solliciter au moins deux jours à l'avance au 086/219 811 ou accueil@durbuy.be. (COVID 19)+ port du masque obligatoire.

Par le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

(s)Olivier BRISBOIS

(s)Philippe BONTEMPS